

## Proces-verbal

### CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

La séance du Conseil débute à 19h .

CONSTAT DU QUORUM

LECTURE DES POUVOIRS

Étaient présents : JACQUE JP- POPLINEAU M- BRACONNIER P- AUMONT G- FIDERSPIL A- PERCHERON C-  
LECLERC P- DIEUDONNE N- BRETAR V- SAILLET J- RAGGIOLI R- BORASO M- WOJCIK JL- LAFOND JM- CAILLARD E-  
STUPKA M-PAQUIN G- FURLANI A

Absents ayant donné mandat de procuration : LEROY A à SAILLET J – SCHMIDTGALL S à BRACONNIER P-  
GEORGE L à FURLANI A – DE SOUSA MENDES F à JACQUE JP

Absents: RICHARD A – DEBRYCKE A- CHRIST J- JONNIAUX P- BAILLY A- MILLESCAMPS J- VALENTINI C-

18 PRESENTS – 4 POUVOIRS ( 22 votants)- 7 absents

#### **1 - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

*Caroline Percheron est élue à l'unanimité secrétaire de séance*

#### **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 09 mars 2018 (annexe)**

Le Conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 09 mars 2018 et de l'approuver.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le Procès-verbal de la séance du conseil du 09/03/2018

#### **3 -AFFAIRES FINANCIERES**

#### **RAPPORT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités

dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique, ce qui était déjà réalisé à Longuyon.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population longuyonnaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2018 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.(Le vote du Budget aura lieu mardi 10 AVRIL à 19h00, salle du Conseil)

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport qui lui a été présenté.

#### **DIVERS :**

La séance est levée à 20h24

Le secrétaire de séance

C PERCHERON